



DOSSIER D'INSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE : 2018/2019

| | |
|-----------------------------|--|
| Nom et Prénom de l'enfant : | |
| Date de naissance : | |
| Établissement précédent : | |

LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

| | |
|----------------------------|----------------------------|
| Lien avec l'enfant : | Lien avec l'enfant : |
| Nom : | Nom : |
| Prénom : | Prénom : |
| Adresse : | Adresse : |
| | |
| | |
| Tél domicile : | Tél domicile : |
| Tél travail : | Tél travail : |
| Tél portable : | Tél portable : |
| E-mail : | E-mail : |

1 • ENGAGEMENT FINANCIER

Les frais de scolarité sont calculés en fonction des revenus annuels du foyer. Sont comptabilisés les deux revenus imposables des responsables légaux de l'enfant. Pour les fratries, les familles bénéficient d'une réduction de 15% sur la totalité des frais.

| REVENU ANNUEL | TARIF 1 ENFANT | COCHEZ LA CASE | TARIF 2 ENFANTS | COCHEZ LA CASE |
|--------------------------------|------------------------------------|--------------------------|------------------------------------|--------------------------|
| R < 20 000 €* | 180 €/mois (soit 1800 € par an) | <input type="checkbox"/> | 306 €/mois (soit 3060 € par an) | <input type="checkbox"/> |
| 20 001 < R < 35 000 €* | 210 €/mois (soit 2100 € par an) | <input type="checkbox"/> | 357 €/mois (soit 3570 € par an) | <input type="checkbox"/> |
| R > 35 000 € | 250 €/mois (soit 2500 € par an) | <input type="checkbox"/> | 425 €/mois (soit 4250 € par an) | <input type="checkbox"/> |

* Merci de joindre à ce dossier une copie de votre dernier avis d'imposition.

| | TARIF SIMPLE | COCHEZ LA CASE | TARIF BIENFAITEUR | COCHEZ LA CASE |
|---------------------|--|--------------------------|-------------------|--------------------------|
| ADHÉSION | 10 € | <input type="checkbox"/> | €** | <input type="checkbox"/> |
| FRAIS D'INSCRIPTION | 70 € (comprenant le matériel pédagogique pour l'année scolaire) | | | |
| CAUTION SOLIDAIRE | 200 € (caution encaissée en début d'année et remboursée au départ de l'enfant) | | | |

** Montant à la libre appréciation des parents

2 • MODALITÉ DE RÈGLEMENT

En contrepartie de la scolarité de notre enfant, nous nous engageons à régler les frais afférents qui comprennent :

- 1 • L'écolage annuel pour un montant de € par prélèvements automatiques en 10 mensualités en début de chaque mois *(12 mensualités si difficultés financières des familles).*
- 2 • Les frais d'inscription annuels de 70€ par chèque au moment de l'inscription
- 3 • Les frais d'adhésion à l'association de € par chèque au moment de l'inscription.
- 4 • Une caution solidaire d'un montant de 200€ par famille par chèque au moment de l'inscription, cette somme sera encaissée puis remboursée au départ de l'enfant.

Les chèques sont à établir à l'ordre de l'association Médiane.

Toute désinscription en cours d'année devra être motivée par courrier avec deux mois de préavis *(ainsi qu'un prorata des mois de présence pour juillet et août si règlement sur 12 mois.)*

3 • ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Les montants d'écolage permettent de subvenir aux besoins minimums de fonctionnement de l'école, à savoir les salaires, les charges et les loyers.

Afin de maintenir ces coûts d'écolage, une participation des familles est demandée pour les chantiers collectifs, le ménage trimestriel, certaines manifestations, les rencontres parents/professeurs.

Les familles s'engagent à une participation d'un minimum de 3 heures par trimestre.

Je soussigné(e),
responsable légale de l'enfant
déclare avoir pris connaissance et accepter l'engagement et les conditions tarifaires.

Fait à, le / /

Signature des responsables légaux
suivie de la mention « lu et approuvé »

